RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Syndicat des Eaux du Bas-Léon

Comité Syndical du 9 décembre 2021

SOMMAIRE

Préambule p 3

1. Contexte général p 4

1.1. Le Syndicat p 4

1.2. La production et le transport de l'eau potable p 5
1.2.1 Evolution de la qualité de l'eau p 5
1.2.1.1 Eau brute à la prise d'eau p 5
1.2.1.2 Eau en sortie d'usine de Kerlouron p 6
1.2.1.3 Eau brute des ressources locales et eau en sortie des réservoirs des adhérents p 6
1.2.2 Evolution de la production et du prix de l'eau (part délégataire)- perspectives 2022 p 7

1.3. SAGE Bas-Léon et Programmes environnementaux p 9

2. Evolution de la situation financière et perspectives 20212 p 10

2.1. Situation financière p 10

2.2. Structure des effectifs et évolution des dépenses de personnel p 12

2.3 Orientations 2022 sur les dépenses et recettes de fonctionnement p 13
2.3.1. Dépenses liées au portage de programmes environnementaux p 13
Animation du SAGE Bas-Léon et sa mise en œuvre
Actions territorialisées
2.3.2. Dépenses pour l'entretien du patrimoine du Syndicat p 18
2.3.3. Les dépenses de personnel p 19
2.3.4. Autres dépenses p 19
2.3.5. Recettes d'exploitation : synthèses orientations 2022 p 20

2.4. Orientations 2022 sur les dépenses et recettes d'investissement p 21
2.4.1. Dépenses d'investissement : orientations p 21
2.4.2. Recettes d'investissement : orientations p 25

3. PPI 2022-2026 p 26

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du syndicat préalablement au vote du budget primitif.
Pour mener ce débat, la Présidente présente le rapport d'orientations budgétaires qui doit contenir :

- les orientations budgétaires et hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette
- la structure des effectifs et l'évolution des charges correspondantes

Sans caractère décisionnel, le DOB doit, cependant, être matérialisé par une délibération. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Ce rapport concerne l'exercice 2022 et mesure les impacts, sur la période 2022-2026, des opérations d'entretien et des investissements à conduire pour l'alimentation en eau potable du territoire du Syndicat.

Transmission : le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet.

Publication : le rapport fait l'objet d'une publication (affichage au siège du Syndicat et mise en ligne sur le site internet du Syndicat dans les 15 jours qui suivent la tenue du DOB).

1. CONTEXTE GENERAL

1.1 Le Syndicat

Le Syndicat des eaux du Bas-Léon (SEBL) est un syndicat mixte fermé « à la carte » (article L.5212-16 du CGCT). Chaque membre peut, pour tout ou partie de son territoire, transférer au SEBL tout ou partie des compétences exercées par celui-ci.

L'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 approuve la transformation du syndicat en Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des eaux (EPAGE) au 1er janvier 2021, qui reprend les statuts du syndicat des eaux du Bas Léon. Son article 3 souligne la mise en œuvre effective du projet EPAGE comportant une délégation des compétences GEMA définies à l'article L.211-7, 1° , 2° et 8° du code de l'environnement, sur la totalité du périmètre de l'EPAGE, et ce, à l'issue d'une période transitoire s'étalant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

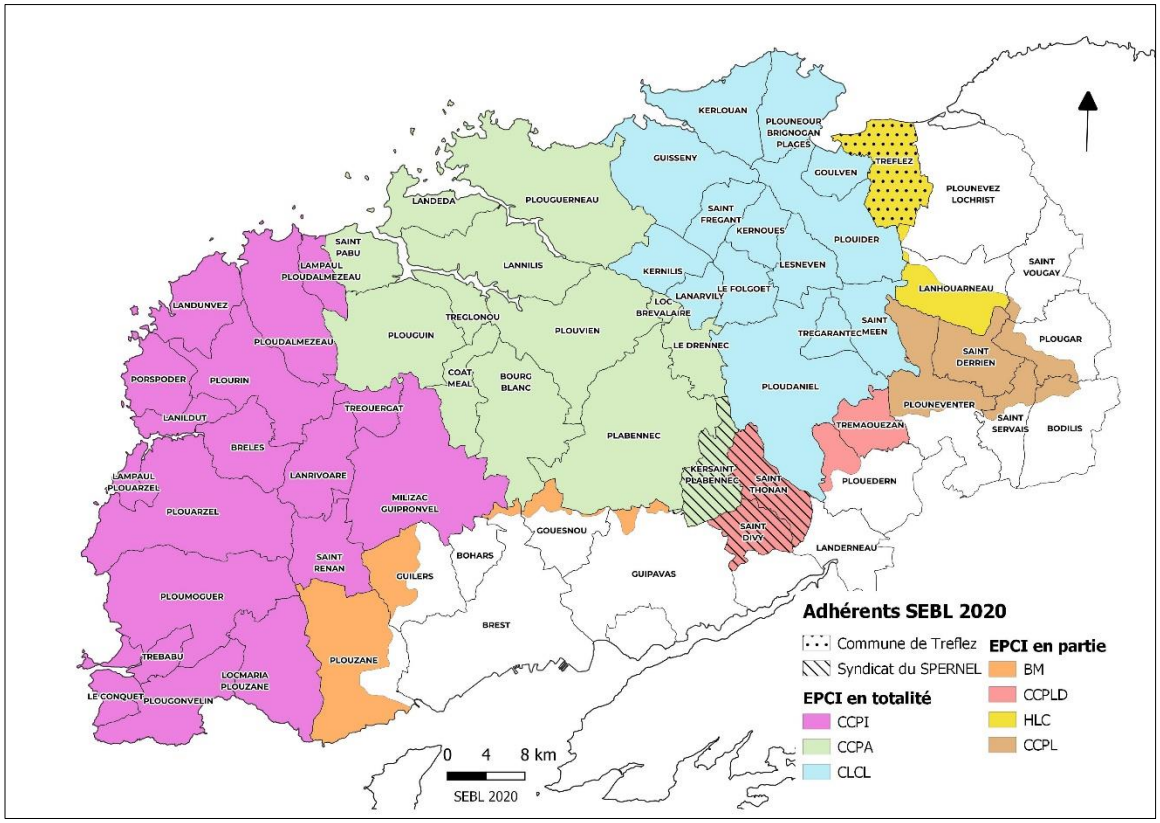

Le 1er objectif du SEBL est de garantir, aux collectivités adhérentes au titre de la production et du transport d'eau potable, la qualité, la continuité et la pérennité de l'approvisionnement en eau potable. L'exploitation de la prise d'eau de l'Aber Wrac'h, à Kernilis, permet de renforcer les productions locales existantes, en palliant une qualité ou une quantité d'eau insuffisante, et en assurant la sécurité d'approvisionnement en cas d'incident *(panne, pollution, pénurie, travaux de maintenance…).*

Au-delà de cette vocation première de producteur d'eau potable, le SEBL est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Bas-Léon depuis 2007. Il appuie la Commission Locale de l'Eau *(CLE)* dans les différentes phases du SAGE Bas-Léon. Depuis l'approbation de ce schéma en 2014, le Syndicat assure en plus de l'animation, la coordination de la mise en œuvre du SAGE avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi, le Syndicat met à disposition de ses adhérents ses compétences techniques et administratives et ceci dans le but de dynamiser et renforcer la préservation et la restauration de la qualité de l'eau brute, à une échelle pertinente de mutualisation, celle du SAGE.

Les principaux enjeux du Syndicat pour le nouveau mandat 2020/2026 sont :

- **La poursuite des travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable** : à la suite des travaux entre Milizac et St Renan destinés à sécuriser le Nord de Brest Métropole et le Pays d'Iroise, les élus auront à s'atteler à la seconde sécurisation prévue sur le Pays d'Iroise ;
- **La définition d'une stratégie de gestion, d'entretien et/ou de valorisation du patrimoine du Syndicat** s'articulant autour du bâti (siège, hangar technique, maisons,…), des ouvrages dédiés à l'alimentation en eau potable et d'un patrimoine foncier d'environ 60 ha majoritairement situé dans la vallée de l'Aber Wrac'h et assurant la protection de la prise d'eau ;
- **la préservation et la pérennisation de la ressource en eau au travers de l'animation et de la coordination du SAGE Bas-Léon**, qui se traduit par la mise en œuvre, sur la période 2020/2025 d'un contrat de territoire partagé avec les EPCI et les partenaires. Le Syndicat pilote des programmes spécifiques territorialisés ou transverses à tout le périmètre du SAGE : travaux de rétablissement de la continuité écologique, restauration et développement du Bocage, accompagnement du monde agricole vers l'agroécologie, communication/sensibilisation aux enjeux locaux et aux rôles de chacun…
- **La révision du SAGE** pour une mise en cohérence avec le SDAGE[1] Loire-Bretagne 2022/2027
- **Le Syndicat assure une prospective sur les besoins de ses adhérents et les effets du dérèglement climatique** en lien avec le projet Finistère 2050 du Département. **Il poursuit l'intégration des thématiques transversales comme la biodiversité, la transition écologique, les trames verte et bleue…**

1.2 La production et le transport d'eau potable

1.2.1 Point sur l'évolution de la qualité de l'eau

1.2.1.1 Eau brute, à la prise d'eau

L'eau brute prélevée à la prise d'eau de Baniguel est conforme sur tous les paramètres.

Au 31/10/2021, le suivi journalier de SUEZ, à la prise d'eau indique :
une concentration moyenne en nitrates de 33,7 mg/l pour un maximum de 42,4 mg/l *(le 9 mars 2021).*

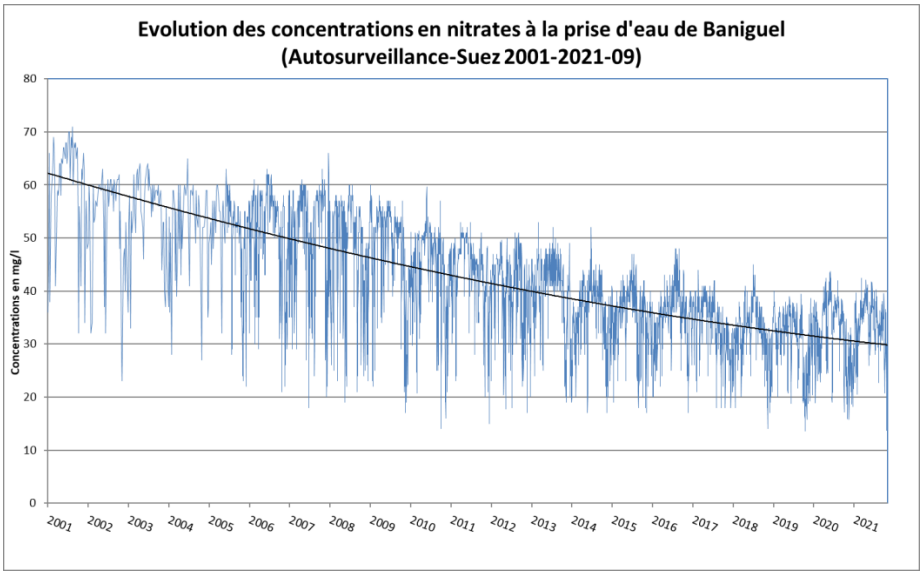

Le suivi bimensuel officiel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) indique, au 31/10/2021, **une concentration moyenne en nitrates de 33,57 mg/l et un maximum de 43 mg/l :** Depuis 10 ans il n'y a pas eu de **dépassement des 50 mg NO_3/l**. Ce suivi montre une légère hausse des concentrations moyennes ces deux dernières années.

[1] *SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion de l'Eau*

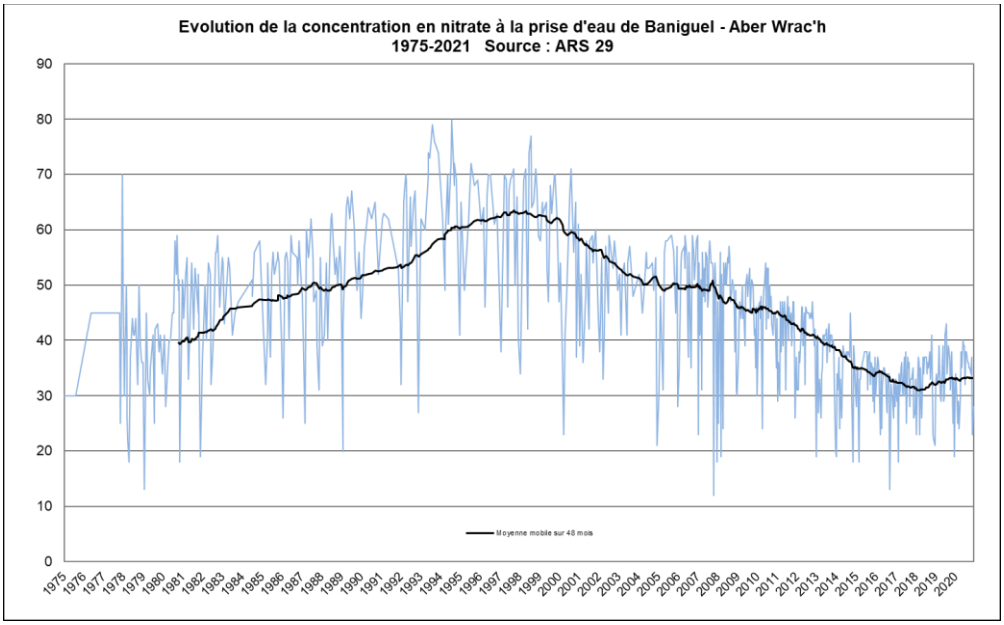

La rivière de l'Aber Wrac'h est sensible à l'apport de matières humiques et de matières en suspension lors d'épisodes pluvieux intenses. Cela se traduit alors par de fortes concentrations en Carbone Organique Total à la prise d'eau.

En 2021, le suivi ARS n'a pas mis en évidence de dépassement de la valeur de référence de 10 mgC/l.

1.2.1.2 Eau en sortie d'usine de Kerlouron

L'étape de dénitratation a été arrêtée définitivement le 1er juillet 2021. Ainsi, au 1er semestre 2021 l'eau livrée par le délégataire affichait une concentration moyenne en nitrates de 21 mg/l. Depuis le 1er juillet 2021, l'eau en sortie d'usine présente une concentration égale à celle de la rivière *(moyenne de 34.4 mg/l en entrée des réservoirs, sr la période juillet-octobre 2021).*

Concernant les pesticides, la Directive européenne relative aux eaux destinées à l'alimentation en eau potable prévoit que dans le terme « pesticides » soient inclus les métabolites pertinents. La pertinence est établie sur la base d'avis de l'ANSES[2] de 2019 : Lorsqu'un métabolite est caractérisé pertinent, sa concentration doit être inférieure à 0,1 µg/l dans l'eau traitée.

Limites de qualité Pesticides, métabolites pertinents, Métabolites dont la pertinence n'est pas caractérisée	Eau brute	Eau traitée (mise en distribution)
Par molécule	2 µg/l	0.1 µg/l
Pour la somme des molécules	5 µg/l	0.5 µg/l

Ainsi, depuis le 1er avril 2021, l'ARS a intégré dans son contrôle qualité de nouvelles molécules. Pour évaluer le risque sanitaire pour l'homme des différentes molécules, il est fait référence à la « valeur sanitaire maximale » de chaque molécule. Tout dépassement de la valeur limite des 0,1 µg/l est comparé à une valeur sanitaire maximale (Vmax) spécifique à chaque molécule, pour permettre une gestion progressive et proportionnée de la non-conformité.
Ainsi, l'utilisation d'une eau contenant un métabolite à une concentration supérieure à 0,1 µg/l est déclarée non conforme. Toutefois si sa concentration est inférieure à la valeur sanitaire maximale, elle peut être distribuée moyennant une demande de dérogation et la mise en œuvre de mesures de gestion de la ressource et de mesures curatives.

[2] *ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*

Sur le Bas-Léon, une molécule pose problème, l'ESA-métolachlore, présent dans les eaux de surface, les eaux souterraines et les eaux distribuées.
A la prise d'eau, en 2021, cette molécule de dégradation du S-Métolachlore *(matière active d'herbicides utilisés principalement sur cultures de maïs)* a été mesurée à des valeurs allant de 0,91 à 1,51 µg/l dans l'eau brute. Ponctuellement, deux autres métabolites ont été détectés : le 2,6-dichlorobenzamide et l'AMPA, ce dernier étant issu de la dégradation du glyphosate.
Sans modifiation du traitement, l'ESA-métolachlore serait retrouvé en sortie d'usine de Kerlouron, à des concentrations régulièrement supérieures à 0,1 µg/l.
L'usine du Syndicat étant équipée d'une étape de traitement au Charbon Actif en Poudre, une augmentation des taux de ce réactif permet de livrer une eau conforme. Néanmoins, ce traitement supplémentaire induit une production supplémentaire de boues et un coût qu'il convient de maîtriser. Un plan d'actions métabolites sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2022 par le délégataire *(avenant n°4 au contrat DSP signé en octobre 2021).* Ce plan d'action viendra abonder les dossiers de demande de dérogation que les collectivités membres du Syndicat, distributrices d'eau potable, doivent établir lorsqu'elles ont des Unités de Distribution non-conformes.

1.2.1.3 Eau brute des ressources locales – Eau en sortie des réservoirs des adhérents

Au niveau des ressources et productions locales des adhérents, le suivi mensuel SUEZ montre :

- ✓ Une projection des volumes à 2 096 868 m³ *(ratio d'environ 33% adhérents/ 67 % SEBL),* soit une diminution de l'ordre de 4.64 % par rapport à 2020.
- ✓ Qualité eau brute : 1 captage a dépassé les 50 mg/l *(suivi mensuel SUEZ Kernilis avec une moyenne à 54.2 mg/l)*
- ✓ Qualité de l'eau en sortie des réservoirs des adhérents : respect des objectifs du contrat DSP

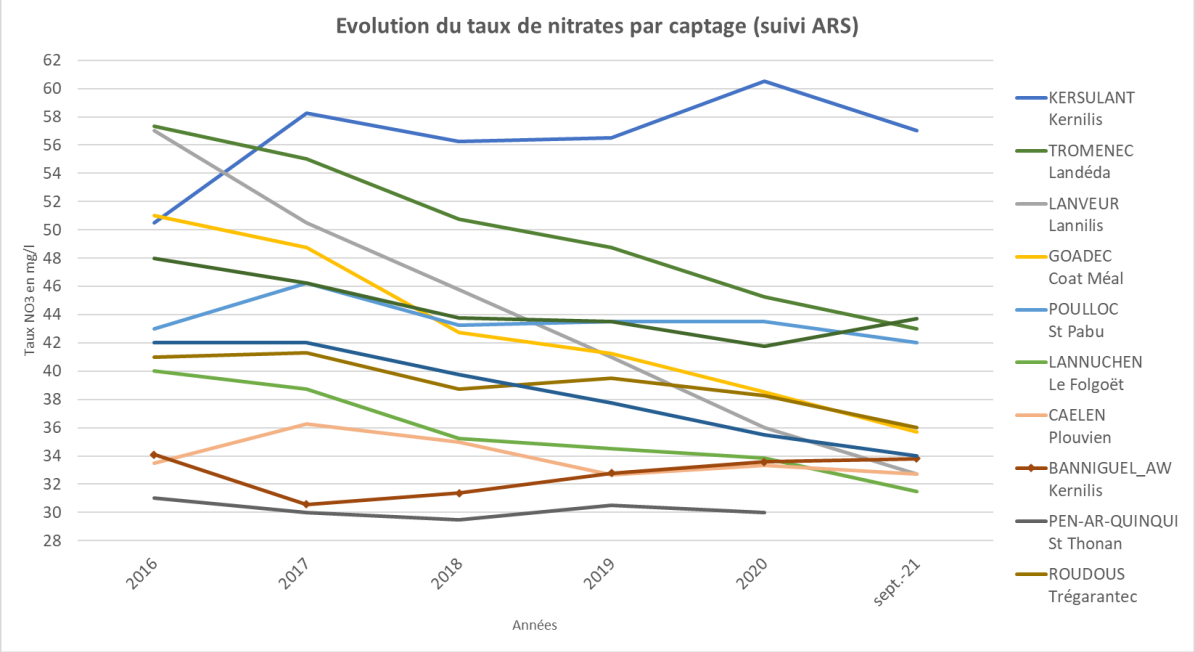

1.2.2 Evolution de la production et du prix de l'eau (part délégataire) – perspectives 2022

Le nouveau contrat de délégation de service public a été passé avec SUEZ. Il a pris effet le 1er janvier 2017 pour une durée de 12 ans. L'exploitant du service public de production et de transport d'eau potable facture les volumes fournis aux collectivités selon les modalités financières actées au contrat.
Au 31/10/2021, 3 566 678 m³ ont été acheminés aux réservoirs des collectivités membres avec une projection de 4 200 000 m3 pour l'année soit une petite diminution par rapport aux 4 305 689 m³ de 2020. On constate :

- ✓ Une légère baisse des livraisons sur la plupart des points car des fuites ont été réparées ou bien les collectivités disposant d'un captage l'ont plus sollicité.
- ✓ Une demande plus importante sur le réservoir de Landunvez
- ✓ Un besoin plus important de la part d'industriels

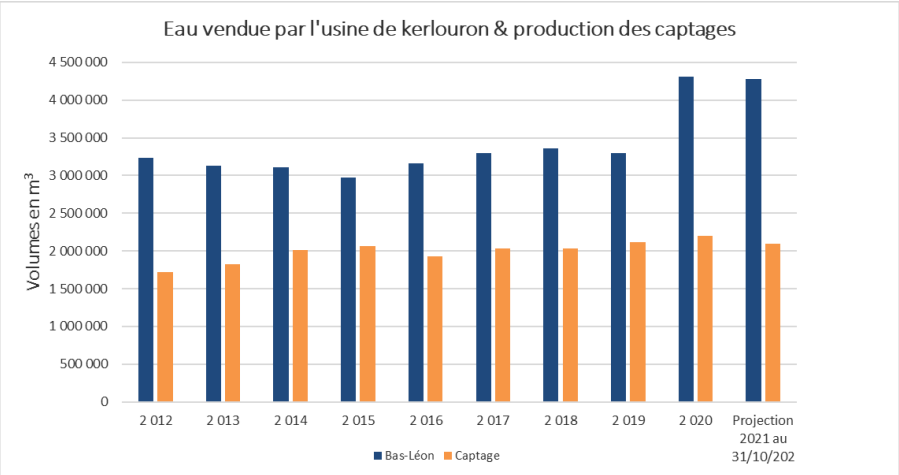

Le prix moyen définitif 2021 sera déterminé en janvier 2022 afin d'intégrer tous les volumes. Sur la base des projections au 31/10/2021, il est estimé à 0,4236 €/m3, soit une diminution de l'ordre de 1 % par rapport à 2020 *(0.4275 €/m³)* du fait de la mise en application de l'avenant n°3 intégrant :

- ✓ L'arrêt de la dénitratation, à compter du 1er juillet 2021;
- ✓ La mise en œuvre d'une procédure de gestion des points de livraison en lieu et place de la procédure de dilution ;
- ✓ L'ajustement des charges liées à l'extension de l'usine de Kerlouron;
- ✓ Un nouveau tarif applicable à partir du 1er juillet 2021.

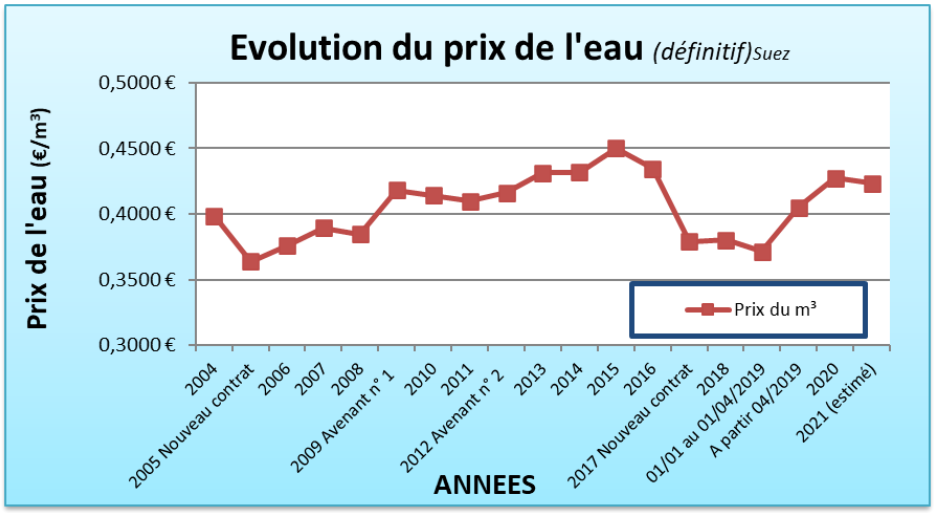

Pour l'année 2022, le prix provisoire est estimé à 0.4650 € H.T/m³ sur la base de 4 100 000 m³ livrés par aplication de la formule de révision des prix et de l'avenant n°4 au contrat de DSP *(approuvé par le comité syndical du 19/10/2021)*. Ce dernier intègre le coût (PSR) du plan d'actions métabolites afin d'optimiser techniquement et économiquement le traitement de l'ESA métolachlore et répondre à la réglementation dans des délais raisonnables.
Le prix provisoire 2022 est donc composé comme suit :

- ✓ Prix de base 2022 (provisoire) = 0,4128 € HT/m³
- ✓ PSR 2022 (provisoire) = 0,0522 €HT/m³

1.3 SAGE Bas-Léon et Programmes environnementaux

En charge de l'animation du SAGE Bas-Léon et de sa mise en œuvre, le Syndicat a déployé des ressources humaines adaptées pour mener à bien ses missions auprès des acteurs de son territoire, en concertation et partenariat avec les sept EPCI concernés, l'Etat et les financeurs que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Le Département du Finistère, la région Bretagne, l'Europe.

L'objectif premier est le retour au bon état des différentes masses d'eau qui composent le Bas-Léon (eau souterraine, rivières, estuaires et littoral).

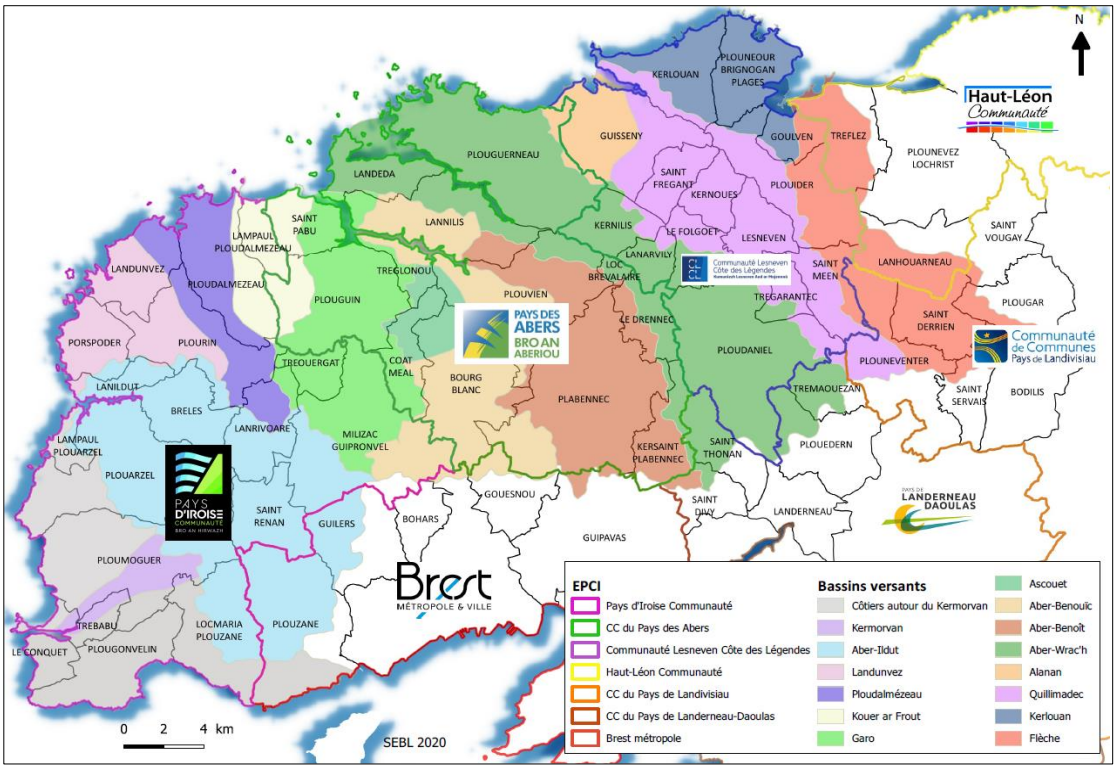

Pour la période 2020/2022, l'action du Syndicat et des EPCI s'inscrit dans un cadre commun, le Contrat de territoire unique autour des axes suivants :

- Animation/coordination par le SEBL *(chaque territoire conserve son autonomie : gestion technique, financière et administrative pour les programmes portés localement)* qui s'appuie sur une feuille de route 2020/2022 et une stratégie territoriale pluriannuelle 2020/2025, toute deux établie en concertation avec les EPCI. La stratégie territoriale pluriannuelle est caractérisée par une programmation en deux temps (2*3 ans) : 2020 à 2022 & 2023 à 2025
- Mise en œuvre de programmes opérationnels mutualisés répondant aux enjeux du SAGE Bas-Léon autour des thématiques agricole, aménagement, bocage et biodiversité, gestion des milieux aquatiques, communication et sensibilisation,…
- Mise en œuvre de programmes dédiés au bassin versant de l'Aber Wrac'h avec pour double objectif :
  - ✓ La mise en œuvre du SAGE Bas-Léon sur l'ensemble du bassin hydrographique de la source à l'estuaire
  - ✓ La préservation de la ressource en eau du Syndicat, par le maintien d'actions sur l'aire d'alimentation hydrographique de la prise d'eau de Baniguel

Le financement de la 2ème phase de programmation via le Contrat de Territoire Unique sera confirmé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à condition que l'ensemble des EPCI du périmètre du Syndicat lui délègue l'exercice de la gestion des Milieux Aquatiques. Aussi, en plus de la mise en œuvre des actions 2022 prévues au contrat de territoire, les équipes travailleront à l'établissement d'une programmation 2023/2025 sur la base d'un bilan-évaluation synthétique de la première phase.

2 EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET PERSPECTIVES 2022

Les éléments budgétaires présentés sont des données globales et prévisionnelles à la date du 22/11/2021.

2.1 Situation financière *(au 22/11/2021 – sous réserve d'écritures à passer)*

L'année 2021 se clôturera avec **une dette. La capacité d'AutoFinancement** *(CAF)* **est estimée, au 22 novembre 2021, à 878 815 €** *(46 % des produits de fonctionnement)* contre **298 205** € en 2020 *(qui représentait 15.43 % des produits de fonctionnement).*

La dette est en nette augmentation du fait de la réalisation de deux emprunts. En effet, un emprunt de 1 600 000 € a été contracté, en 2018, pour assurer le financement des travaux d'interconnexion ouest. Un second emprunt a été contracté en 2021, pour financer les travaux sur la filière boues à l'usine de Kerlouron. De plus, à compter de 2020, a démarré le remboursement des avances reçues en 2018 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour financer les travaux d'amélioration de la filière de traitement sur l'usine de Kerlouron.

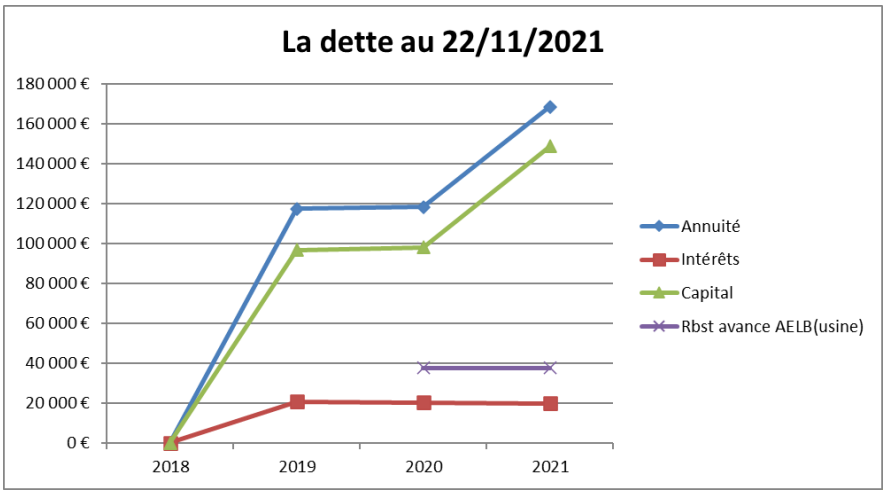

La Capacité d'autofinancement procure les ressources internes affectées au financement de tout ou partie des dépenses réelles d'investissement *(remboursement des dettes, dépenses d'équipement)*. Elle doit également permettre de couvrir les dotations d'amortissement *(pour 2021, les dotations d'amortissement représentaient environ 428 000 € et devraient être du même ordre en 2022).*

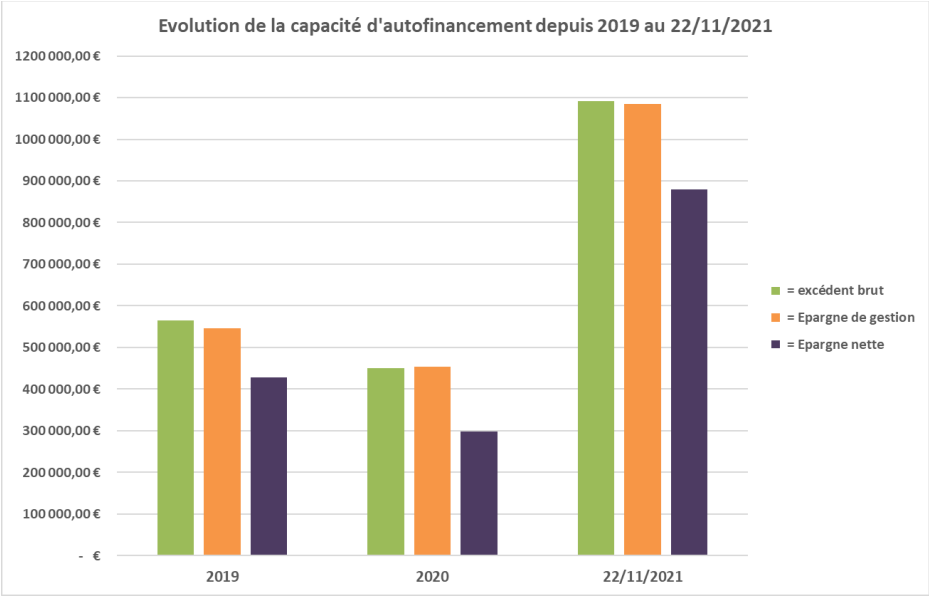

Données 2021 au 22/11/2021,non consolidées

En section de fonctionnement, on note une forte diminution des dépenses en 2021 (- 44 %). Elle s'explique par l'arrêt de la prestation de service de traitement des boues de stations d'épuration assurée par le SEBL auprès des collectivités adhérentes.
Les recettes restent stables par rapport à 2020. Il faut tout de même souligner la diminution des participations des collectivités au titre du service de traitement des boues compensée par le versement de subventions attribuées dans le cadre des programmes environnementaux, datant parfois de 2019.

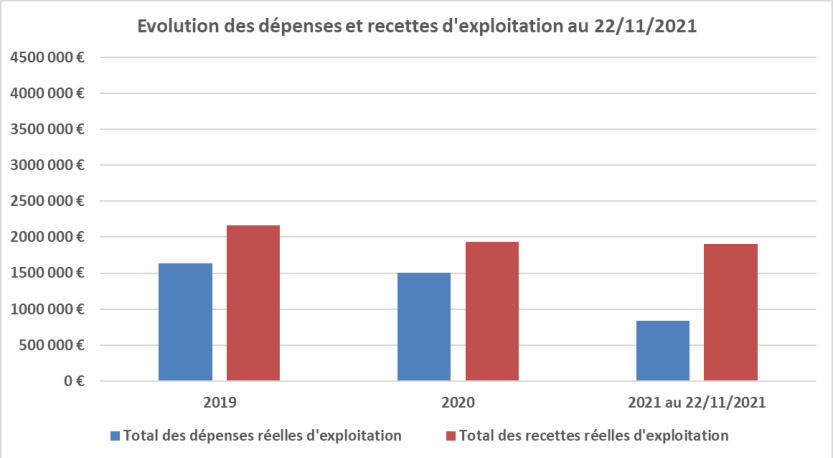

En section d'investissement, la forte évolution des dépenses et des recettes s'expliquent par le démarrage des travaux d'interconnexion St Renan 1 destinés à sécuriser le Nord de Brest Métropole et le secteur Est de Pays d'Iroise.

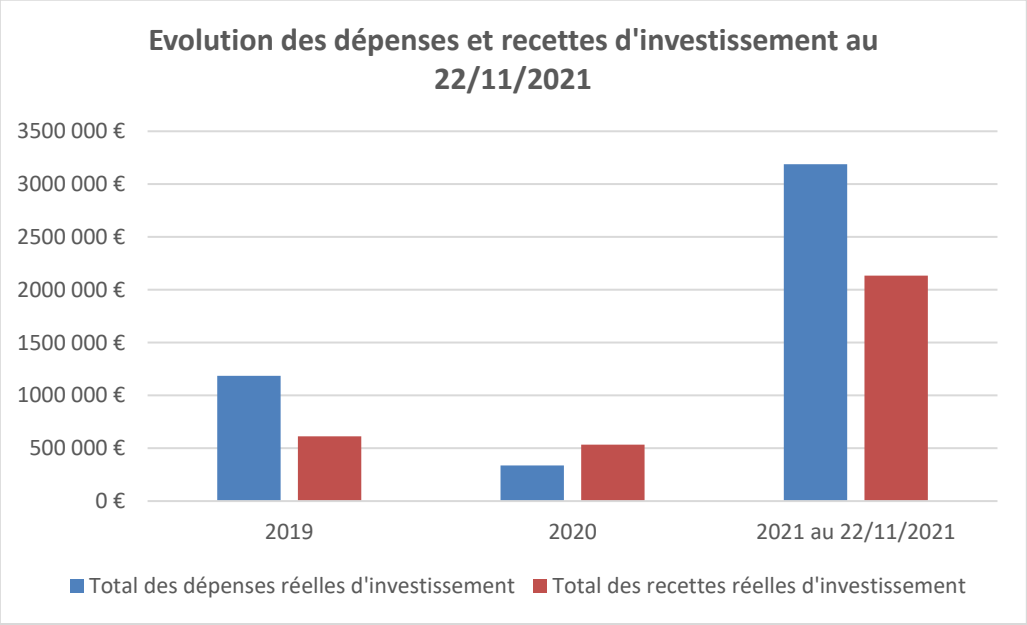

2.2. Structure des effectifs et évolution des dépenses de personnel

En cohérence avec les missions du Syndicat, 2/3 des emplois permanents relève de la filière technique et 1/3 de la filière administrative.

- 7 fonctionnaires (42% A, 50% B et 8% C) dont 1 en disponibilité
- 5 contractuels dont 3 en CDI (1 cat A, 2 cat B) et 1 pour remplacement de l'agent en disponibilité.
- 1 agent titulaire est à temps partiel (80%) et 1 contractuel est sur un poste à temps non complet (0.5 ETP)

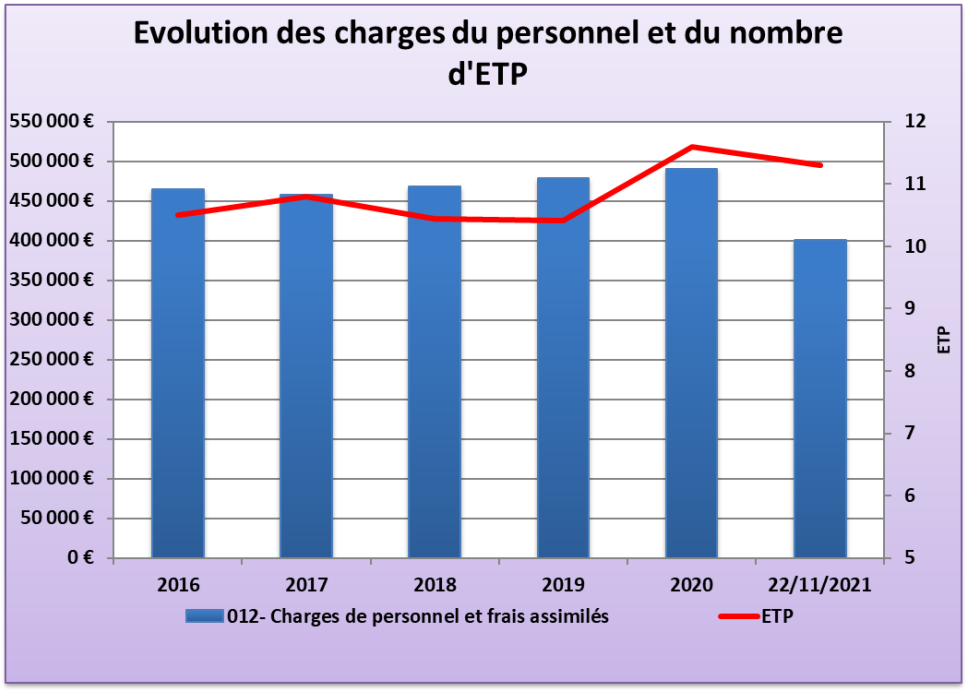

En complément, le syndicat fait appel depuis 2020 à l'AGDE[3] de Lesneven (contrat d'intérim) pour des travaux d'assistance au secrétariat et à la comptabilité. Cela a représenté près de 0.4 ETP en 2021.

Un stagiaire, de niveau MASTER, a été accueilli 6 mois en 2021, pour la réalisation d'une étude, dans le cadre des programmes de mise en œuvre du SAGE Bas-Léon.

En 2020, la masse salariale était de 489 635 € à la clôture du compte administratif, soit 25 % de la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement. L'exercice 2021 devrait se clôturer autour des 11 ETP avec une masse salariale du même ordre qu'en 2020 mais une réduction du ratio personnel du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement.

[3] AGDE : Agence de Gestion pour le Développement de l'Emploi

2.3 Orientations 2022 sur les dépenses et recettes de fonctionnement

2.3.1 Les dépenses liées au portage de programmes environnementaux

L'animation du SAGE du Bas-Léon et sa mise en oeuvre

Coordination et Animation de la mise en œuvre du SAGE

Cet axe correspond à la mise en œuvre de l'item 12 du L211-7 du code de l'environnement relatif à « l'animation du SAGE » transféré par les EPCI du territoire au Syndicat des Eaux du Bas-Léon. Il concerne les missions ci-dessous :

- Coordonner et animer les actions menées à l'échelle du SAGE afin de veiller à leurs cohérences avec les orientations retenues,
- Animer la concertation politique et technique à l'échelle du Bas-Léon et créer du lien entre les structures porteuses dans le but de renforcer la synergie SAGE/BV,
- Rendre des avis sur les projets pluriannuels et annuels afin de s'assurer de leur cohérence avec la stratégie et les objectifs fixés dans le SAGE,
- Participer au suivi, voire au pilotage, des contrats quand cela s'avère nécessaire (cas de la Flèche),
- Informer, sensibiliser et vulgariser les informations,
- Bancariser les données et organiser le partage des informations,
- Développer les connaissances.

Mise en œuvre d'actions transverses

Le deuxième volet porté par le Syndicat dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE concerne le déploiement d'actions transverses répondant à des objectifs communs à l'échelle du Bas-Léon : rationaliser les coûts, les moyens et renforcer l'efficience des opérations menées. Ces derniers ont été identifiés en concertation avec l'ensemble des opérateurs intervenant à l'échelle du Bas-Léon en faveur de la qualité des eaux.

Il s'agit, pour 2022, au-delà des volets historiques suivants :

- volets milieux aquatiques délégués,
- suivi de la qualité des eaux,
- communication et sensibilisation tous publics,

de :

- pérenniser le label EPAGE du SEBL,
- réaliser, de manière concertée, le bilan à mi-parcours relatif au contrat unique Bas-Léon,
- élaborer le programme pluriannuel Bas-Léon 2023/2025 avec l'ensemble des partenaires,
- renforcer les actions transverses historiques engagées auprès des différents publics cibles et déployer les moyens suffisants pour les mettre en œuvre :
  - volet agricole : finalisation et mise en œuvre des plans d'actions sur les captages prioritaires,
  - volets bocage et biodiversité : renforcement de la coordination, de l'animation et de la mise en réseau des partenaires,
  - sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau : consolidation,
  - bassin versant de la Flèche : poursuite de l'animation du comité de pilotage et développement d'actions
  - dossier « algues vertes » porté par la CLCL : participation active de la cellule SAGE (veille à la cohérence avec les enjeux du SAGE),
  - …

Appel à projet biodiversité trames verte et bleue

Le SEBL s'est positionné sur ce nouveau cadre de financement pour pérenniser les actions qu'il porte, renforcer ses champs d'intervention et répondre à la nécessité d'appréhender la gestion de l'eau au travers de l'ensemble des politiques ayant trait à l'aménagement des territoires. A terme l'enjeu est de tendre vers une coordination de ce volet à l'échelle du Bas-Léon.

Financé par des fonds Européens et régionaux, ce programme mobilise 1 équivalent temps plein. Le territoire d'étude est celui du SAGE du Bas-Léon. L'enjeu est de mieux appréhender la biodiversité locale, d'identifier les zones de rupture, de faire état des enjeux, notamment sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h.

2022 verra l'engagement de la phase opérationnelle suite à l'élaboration d'un état des lieux global des continuités écologiques à l'échelle du Bas-Léon et notamment la réalisation de plusieurs études entre 2019 et 2021. Au delà de l'amélioration des connaissances des continuités écologiques, l'enjeu est de tendre vers une meilleure gestion des éléments clés des corridors et de promouvoir-sensibiliser sur ce volet afin de renforcer les trames verte et bleue sur le territoire. Les actions qui seront mises en place en 2022 porteront sur :

- Actions globales et transversales autour de la communication aux collectivités des données produites (grain bocager, atelier Géoarchi , étude érosion…), la participation aux réunions locales sur le sujet (COTECH ABC,…), la création de vidéos pédagogiques et plaquettes thématiques, l'Observatoire Photographique des Paysages, …
- Gestion différenciée des espaces verts par la vulgarisation de différents outils et méthodes de la gestion différenciée des espaces (en lien avec le G4DEC), la création d'un livret sur la flore sauvage,…
- Gestion durable des bords de route : démonstration, information/sensibilisation, mise en réseau ,…
- Actions prairies et zones humides en sensibilisant à l'intérêt de la préservation et du maintien des prairies *(appui avec le Concours Prairies Parcours, périmètre A des captages, enjeux biodiversité/climat/qualité de l'eau),* en accompagnant sur la médiation d'un projet de restauration des continuités écologiques via un stagiaire ou un atelier, en organisant des suivis écologiques. Une réflexion sur un plan de gestion optimisé des espaces naturels autour de la prise d'eau à Kernilis en fonction des différents enjeux (production d'eau potable, continuités écologiques,…) est également programmée.
- Actions bocage et agroforesterie : Outre la remise des prix du Concours Général Agricole (CGA) sur le volet de l'agroforesterie et du bocage, les orientations 2022 sont axées sur la réalisation de Plans de gestion Durable des Haies (PGDH) sur le Bas-Léon, la conception d'une lettre d'information, l'accompagnement réglementaire , l'organisation de sortie terrain (suivant les demandes des EPCI) et l'animation d'un groupe technique bocage (sur la gestion et la valorisation). L'accent sera mis sur la filière bois énergie avec la mise en relation SCIC, agriculteurs, collectivités, la recherche de débouchés et de solutions techniques pertinentes.

Les missions d'animation et de mise en œuvre du SAGE Bas-Léon font l'objet d'une programmation commune, déployée sur 6 ans, jusqu'en 2025, et formalisée au sein d'un contrat unique Bas-Léon coordonné par le SEBL. Pour 2022, les dépenses et recettes prévisionnelles sont les suivantes :

Dépenses prévisionnelles (TTC)	Recettes prévisionnelles (TTC)
Au titre de 2022 : 428 225 € *dont* *Animation-coordination du SAGE (item 12):* 137 650 € *Actions transverses :* 290 575 € *Les actions transverses incluent le piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles et les appels à projet*	Subventions attendues au titre de 2022 : 325 112 € *(50 % à inscrire en 2022, le solde en 2023)* + Participations des collectivités *(sur la base des conventions 2020-2025 signées / trop perçu réajusté en 2023)* : *Animation-coordination (item 12) :* 27 530 € *(EPCI)* *Actions transverses :* 103 113 € *(EPCI + communes ou SIE sur la Flèche)*
Reste à payer 2021 : 40 000 €	Solde des subventions Au titre du prog 2020 : 115 270 € Au titre du prog 2021 : 128 830 €

Les actions territorialisées portées par le SEBL

Programme du bassin versant de l'Aber Wrac'h de la source jusqu'à l'estuaire

Le programme de bassin versant, inclu dans le contrat unique Bas-Léon 2020-2025 doit permettre la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Aber Wrac'h. Ces actions intègrent les enjeux et objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable *(PAGD)* du SAGE du Bas-Léon ainsi que ceux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux *(SDAGE)* Loire-Bretagne :

Pour les eaux de surface :

- la pérennisation des résultats au niveau des nitrates, en développant des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques *(MAEC)* et divers accompagnements individuels agricoles *(analyses, conseils,…)* ;
- la réduction des pics de matières organiques, phosphore et pesticides lors des pluies importantes, grâce à la mise en place de travaux de reconstitution du maillage bocager *(plantation de haies, création de talus)* en partenariat avec les agriculteurs volontaires, les collectivités et les particuliers → programme Breizh-Bocage ;
- la poursuite des actions de restauration hydro-morphologique des cours d'eau déjà engagées dans le précédent contrat *(continuité écologique, entretien de rivière, gestion d'abreuvement…)* → programme GEMA AW ;
- la prise en compte de la problématique « bactériologie », notamment à l'aval de la prise d'eau.

Pour les eaux souterraines :

- les actions prévues devront permettre l'atteinte du bon état écologique fixé dans le SDAGE Loire-Bretagne *(avant 2027 pour les nitrates et les pesticides).*

En 2022, les actions majeures concerneront :

- au niveau agricole, la poursuite :
    - des campagnes d'analyses,
    - des conseils sur l'aménagement, les évolutions de systèmes et les nouvelles techniques,
    - des conseils et du suivi agronomique sur les périmètres de protection de captages prioritaires *(Troménec-Landéda, Kerzulant-Kernilis, Roudous-Ploudaniel),*
    - la réalisation de diagnostics bactériologiques,

- l'organisation d'actions-démonstrations et/ou de fermes ouvertes sur les couverts, le désherbage mécanique, l'agriculture biologique,…
- le suivi des captages prioritaires sur le bassin versant et notamment celui de la prise d'eau de Baniguel.

- au niveau de la qualité de l'eau, la poursuite des suivis sur les paramètres nitrates, phosphore, orthophosphates, matières organiques, pesticides et bactériologie.
- au niveau de l'animation générale, les tâches administratives et financières habituelles, bancarisation des données qualité de l'eau, etc, …

Dépenses prévisionnelles *(en € TTC)*	**Recettes prévisionnelles** *(en € TTC)*
Au titre de 2022 : **41 020 €**	Subventions : **31 350 €** *(50 % à inscrire 2022, le solde en 2023)*
Reste à payer 2021 : **5 000 €**	Subventions au titre du prog 2020 : **20 510 €** Subventions au titre du prog 2021 : **19 100 €**

Programme Breizh-Bocage Aber Wrac'h-Flèche-Aber Ildut

En terme d'aménagement de l'espace, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie bocagère élaborée et validée en 2016, à savoir la réalisation de diagnostics bocagers et l'établissement de projets de travaux avec des objectifs de 10 kms de talus et/ou haies sur le bassin versant versant de l'Aber Wrac'h et 5 kms sur les zones blanches du bassin versant de la Flèche *(insérées à la stratégie bocagère AW en 2019 via l'avenant n°1).*

Afin de couvrir la dernière "zone blanche" dépourvue d'un programme Breizh Bocage sur le territoire du SAGE du Bas-Léon, une extension de la stratégie actuelle sera formalisée via un nouvel avenant (N°2) modifiant le périmètre d'intervention à compter du 1er Janvier 2022. Cette zone « blanche » concerne la tête du bassin hydrographique de l'Aber Ildut et représente une surface de 37 km².

Un travail d'état des lieux et de numérisation du maillage bocager sous SIG sera à réaliser. Pour ce faire, il est envisagé de recruter un stagiaire. Cette étape permettra notamment de repérer d'éventuelles zones prioritaires pour cibler les travaux de talutage et de plantation sachant que 3,5 kms de travaux sont prévus sur cette zone blanche à l'hiver 2022-2023.

Territoire d'intervention en 2022 = zonage vert foncé

Au niveau de l'animation générale et de la communication, les actions prévues ont pour objectif de poursuivre la promotion du programme, souligner et valoriser l'implication des acteurs du territoire .

Le syndicat poursuivra, en 2022, son investissement pour favoriser l'émergence de projets de valorisation *(groupe d'échanges, visite de sites de valorisation du bois bocage, démonstrations de tailles, conférences et formations, promotion du label HAIE,…),* assurer la pérennité du maillage bocager *(élaboration de plans de gestion durable, organisation de journées de formation et réalisation de dépliants sur la gestion durable du bocage),* informer sur l'actualité scientifique *(auxiliaires de culture, puits CO2 ...),…*

Dépenses prévisionnelles *(en € TTC)*	Recettes prévisionnelles *(en € TTC)*
Au titre de 2022 : 233 120 € *Dont animation bocage :* 33 630 € *Dont travaux bocage hiver 2022/2023 :* 200 000 €	Participations attendues *au titre des travaux de 2022/2023 et de l'animation 2022* : 182 130 € dont - Subventions* : animation : 23 130 € / travaux 136 000 € - Aval Aber Wrac'h → CCPA : 10 000 € *(50 % en 2023, solde après subvention)* - Flèche → agriculteurs : 3 000 € *(après subventions, n+2)* -Plouzané -Guilers → Bm : 10 000€ *(50 % en 2023, solde après subvention)*
Reste à payer 2021 *pour les travaux bocagers* : 120 000 €	Recettes attendues Au titre du prog 2021 *(travaux 2021-2022 (97 165€ + 10 000 € + 3 000€) et animation 2021 (22 515€) :* 132 680 € (subventions, participation CCPA, participation agriculteurs) Au titre du prog 2020 *(travaux2020-2021 (82 838€ + 10 000€ + 3 000€) + animation 2020 (30 235€))* : 126 073 € (subventions, participation CCPA, participation agriculteurs) Au titre du prog 2019 *(travaux 2019-2020 (58 818€) et animation 2019 (25 227€))* : 84 045 € (subventions)

**Les subventions sont perçues selon les modalités suivantes (Animation : 70% sur le HT - Travaux : 80% sur le HT):*
- Travaux et animation : pas d'acompte : 100 % du montant de la subvention, 1 à 2 ans après la demande de solde

Programmes d'actions GEMA Aber Wrac'h, Quillimadec et Flèche

Concernant les actions relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA), suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI, le SEBL continue d'intervenir, via convention de délégation de l'exercice de la GEMA, sur l'Aber Wrac'h pour leur compte (CLCL, CCPA, CCPLD) dans la suite des programmes portés depuis 2007 pour améliorer l'hydromorphologie et la continuité écologique, à la fois piscicole et sédimentaire du cours d'eau.

De plus, suite à la demande, en 2019, des EPCI de Lesneven-Côte des Légendes, Haut-Léon Communauté et Pays de Landivisiau, le SEBL porte depuis 2020 les programmes d'actions milieux aquatiques sur les masses d'eau Quillimadec et Flèche sur les thématiques suivantes :

- travaux de grande continuité (ouvrage avec hauteur de chute > 50cm)
- travaux de petite continuité
- travaux de restauration hydromorphologique
- entretien de rivière sur les secteurs nécessiteux
- suivis piscicoles
- gestion d'abreuvements

D'un point de vue budgétaire, ces programmes consistent en des opérations pour compte de tiers. Aussi, ils sont présentés plus largement dans le paragraphe des orientations budgétaires relatives aux investissements.(p 24)

2.3.2 L'Entretien du patrimoine nécessaire à la production d'eau potable

L'opération de désenvasement des réserves d'eau brute (étangs de Moulin Neuf et Baniguel)

Les étangs de Moulin Neuf et Baniguel, retenues d'eau brute utilisées pour la production d'eau potable par l'usine de Kerlouron, font l'objet d'un envasement très important lié aux apports de sédiments transportés par la rivière de l'Aber Wrac'h. Les dernières opérations de retrait des vases ont été effectuées en 1998 pour l'étang de Baniguel, et en 2008 pour l'étang de Moulin Neuf. Il est donc nécessaire de procéder à un curage de ces plans d'eau, afin de maintenir un volume utile de stockage d'eau et d'assurer la continuité de la production d'eau potable du Syndicat.

Compte tenu de la technicité d'une telle opération, le Syndicat est accompagné dans cette démarche par un bureau d'étude spécialisé, GAIA Terre Bleue. Dans le cadre de sa mission de maitrise d'œuvre, le prestataire assure une assistance générale sur les volets administratifs, techniques et règlementaires de l'ensemble de l'opération.

La réalisation de cette opération de retrait des vases est prévue sur une période de 2 ans, et nécessite avant de procéder au curage, d'engager les démarches préalables suivantes :

- Une campagne d'analyse des sédiments actuellement stockés dans la lagune de décantation utilisée lors des précédentes opérations de curage, et des vases présentes dans les étangs,
- La définition du mode d'évacuation et/ou valorisation de ces résidus, et notamment l'évaluation de la faisabilité d'une évacuation de ces sédiments par plan d'épandage ou par des entreprises de Travaux Publics,
- L'élaboration des dossiers règlementaires liés à ce type d'opération au titre du Code de l'Environnement (dossier de déclaration de curage),
- La rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux d'évacuation des sédiments anciens actuellement stockés dans la lagune, et les travaux de retrait des vases des étangs et de leur mise en égouttage.

L'année 2022 sera consacrée à la mise en œuvre de ces démarches, dans la perspective de pouvoir procéder au curage des deux retenues dans le courant de l'année 2023.

↳ **Le coût de l'opération est estimé à 420 000 € TTC** *(hors plan d'épandage).*

Dépenses prévisionnelles 2022	240 000 € TTC
Dépenses prévisionnelles 2023	180 000 € TTC

La gestion des boues issues de la production d'eau potable

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle filière de traitement de l'usine de Kerlouron, la production des boues issues du traitement est désormais supérieure à celle avant travaux, ce qui a entrainé un remplissage plus rapide des deux lagunes de stockage et de décantation :

- La lagune n° 1 est actuellement pleine, et en cours de séchage,
- La lagune n° 2 recoit depuis l'automne 2020 les boues du process, et son remplissage devrait être total à la fin du 1er trimestre 2022.

Dans ce contexte, et au regard des enjeux de continuité de service, et de maintien de la production d'eau potable sur le site de Kerlouron, le SEBL doit engager début 2022 les démarches nécessaires à la vidange de ces lagunes et à l'évacuation de ces boues vers un exutoire adapté.

Compte tenu de leur composition, et plus particulièrement de concentrations en arsenic importantes, ces boues ne peuvent actuellement pas être valorisées par épandage ou compostage, et doivent être évacuées vers un exutoire de traitement adapté (de type mise en ISDND[4] ou incinération).

↳ **Le coût de l'opération de vidange et d'évacuation des boues est estimé à 1 158 000 € TTC.**

Dépenses prévisionnelles 2022	780 000 €
Dépenses prévisionnelles 2023	378 000 €

[4] *ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non dangereux*

2.3.3 Les dépenses de personnel

Afin de mettre en œuvre la programmation 2022 à l'échelle du SAGE Bas-Léon, un renfort des moyens humains existants est nécessaire pour mener à bien les actions liées aux volets agricoles, biodiversité et bocage. Les tâches à effectuer concernent principalement :

- le suivi des travaux de plantations bocagères et leur entretien dans le cadre des divers programmes portés par le Syndicat
- l'élaboration de projets de création de talus et haies
- la réalisation de diagnostics d'exploitation

Il sera proposé au comité syndical de créer, à compter du 1er janvier 2022, un emploi non permanent, à temps complet, sur le grade de technicien territorial, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois. La durée hebdomadaire de service sera de 35 h.

En 2022, il sera étudié la pertinence de pérenniser, par un emploi à temps non complet, le renfort actuel du secrétariat via une mission d'intérim conclue avec l'AGDE.

Enfin, les orientations proposées dans le domaine de l'eau potable pourraient nécessiter un renfort de moyens humains.

Aussi, l'effectif sur emploi permanent pourrait évoluer jusqu'à 12 ETP et être complété par 1 à 2 ETP pour accroissement temporaire d'activités.
Il est donc proposé de prévoir au budget une dépense de charges du personnel sur la base :

- des orientations ci-dessus
- de l'application des dispositions réglementaires et du déroulement de carrière, impliquant une revalorisation des rémunérations,
- de l'augmentation prévisible des frais de personnel

2.3.4 Autres dépenses de fonctionnement

La redevance auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour prélèvement d'eau dans le milieu

↳ orientations 2022 : 125 000 €

Les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du contrat de DSP

↳ orientations 2022 : 5 200 €

Les subventions aux associations favorisant l'accès à l'eau potable dans des pays défavorisés, dans le cadre de la loi OUDIN-SANTINI
Des critères d'attribution de subventions ont été validés par les membres du Comité Syndical le 20/11/2020 dont l'un d'entre eux précise que le versement de la subvention s'effectuera en deux fois après approbation du projet par le Bureau ou le Comité syndical (acompte d'au moins 30 % et versement du solde lorsque l'action est close).

↳ orientations 2022 : 11 000 €

La poursuite de la mise en œuvre du Document Unique d'évaluation des risques professionnels prescrit par le code du travail validé en comité syndical du 24/10/2018. Afin de poursuivre la démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail des agents, des dépenses spécifiques pourront être engagées.

↳ orientations 2022 : 20 000 €

Les autres charges à caractère général, représentent l'ensemble des dépenses permettant au service de fonctionner *(achats de fournitures, entretien du matériel, des bâtiments, assurances, …).*

2.3.5 Recettes d'exploitation : Synthèse des orientations 2022

➢ Les recettes propres au Syndicat : 1 970 000 €

Conformément aux statuts, la contribution des membres adhérents est fixée chaque année, au moment du vote du budget, par délibération du comité syndical selon les modalités suivantes :

- ✓ *Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : 2 critères ; la surface et la population municipale . La pondération des critères est laissée à l'appréciation du comité syndical.*
- ✓ *Approvisionnement en eau potable des communes desservies : 3 critères qui sont la population municipale, le nombre d'abonnés, les volumes livrés par le Syndicat. La pondération des critères est laissée à l'appréciation du comité syndical.*
- ✓ *Convention de délégation de missions relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) : 1 critère, Surface concernée de chaque EPCI*

- *Participations des membres au titre de l'AEP* : 1 825 000 €

Les travaux d'entretien à conduire sur les étangs d'eau brute (retrait des sédiments) et sur les lagunes de stockage des boues issues du traitement de l'eau (vidage et évacuation) conduisent à augmenter les participations de 700 000 € par rapport à 2021 *(cf PPI p28).*

= > Concernant la pondération des critères, il est envisagé de la faire évoluer en donnant plus de poids aux critères volumes et, donc, de passer d'une répartition population/abonnés/volumes de **25%/30%/45% à 20%/30%/50%**

- *Participations des membres au titre du SAGE Bas-Léon* : 130 500 €

➢ Les subventions au titre des programmes environnementaux : 467 000 €

Il s'agit des montants à percevoir *(de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental du Finistère, la Région Bretagne ainsi que par les fonds européens)*. Ils intègrent les acomptes à percevoir au titre des engagements 2022 et les soldes de subventions à percevoir sur les programmes des années précédentes.

2.4 Orientations 2022 sur les dépenses et recettes d'investissement

2.4.1 Dépenses d'investissement : perspectives 2022

- La finalisation du projet d'interconnexion Ouest

En 2017, le Syndicat a engagé les réflexions pour la mise en œuvre du SDAEP du Finistère et la mise en œuvre de l'interconnexion de sécurisation dénommée « St Renan 1 » *(liaison entre le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et le Nord-Ouest de Brest Métropole).*
Les études préliminaires conduites en concertation avec les collectivités et les acteurs locaux ont permis de définir et valider conjointement du tracé de cette interconnexion : d'une longueur de 6.4 km de canalisation, cette interconnexion relie ainsi les réseaux préexistants entre Milizac (lieu-dit Kersaliou) et Lanrivoaré (secteur stade).

Les phases d'études de maitrises d'œuvre, confiées à SAFEGE et conduites entre 2018 et 2020, ont permis de définir les équipements nécessaires à la fonctionnalité de l'interconnexion, et de confirmer les aspects techniques du projet. En 2021, les entreprises retenues pour chacun des lots : l'entreprise Kerleroux pour le lot « canalisations », et le groupement Feljas et Masson/ Angevin pour le lot « stations de pompage » ont procédé à la réalisation des travaux de pose des 6,4 km de canalisations , de construction du nouveau local technique de pompage situé à Milizac- Guipronvel, au remplacement du groupe de pompage et des équipements électriques associés situés à l'usine de Kerlouron, ainsi qu'au renforcement du réseau de refoulement en sortie d'usine.

Le 1er trimestre de l'année 2022 sera consacré à la finalisation des travaux, et plus particulièrement :

- Le raccordement des « points de livraison », sur les sites de Lanrivoaré et Ty-Colo,
- Le paramétrage global de l'ensemble des automatismes et des équipements de télégestion, en lien avec Pays d'Iroise Communauté et la SPL Eau du Ponant,
- La mise en service des installations,

Dépenses prévisionnelles de l'opération	Recettes prévisionnelles
Estimation du coût total de l'opération : 3 460 000 € TTC	1 379 132 €

Dépenses prévisionnelles 2022	Recettes prévisionnelles 2022
500 000 € TTC	669 000 €

- L'achèvement des travaux engagés sur l'usine de Kerlouron

Afin de mieux répondre aux enjeux relatifs à la turbidité de l'eau, au traitement des matières organiques et des pesticides contenus dans l'eau brute et de produire toujours une eau de meilleure qualité, le Syndicat a mené des travaux d'amélioration de la filière de potabilisation de l'eau de son usine de Kerlouron sur la période fin 2017/avril 2019.
Les travaux attribués au groupement composé de Degrémont France Assainissement (SUEZ Infrastructures), ANGEVIN-PERSONNIC, INEO et An Heol Architectes sont achevés. La réception des travaux définitive a mis un terme à l'observation le 31 juillet 2020. Au 30 septembre 2021, il reste une réserve à lever afin de clôturer cette opération sur le plan administratif et financier.
Montant de l'opération (marchés et 2 avenants signés) = 3 975 000 € TTC

Dépenses prévisionnelles 2022 160 000 € TTC *(sans la tr optionnelle)*	Recettes prévisionnelles 2022 : 0

- La mise en œuvre d'une filière de traitement et de valorisation des boues produites par l'usine d'eau potable de Kerlouron

A l'issue des travaux de mise à niveau de la filière de potabilisation de l'usine de Kerlouron, il est apparu que les travaux réalisés sur le process avaient également une incidence sur la production de boues issues du traitement :

- D'une part en terme de volumes produits : la production des boues est désormais supérieure à celle avant travaux, ce qui entraine un remplissage plus rapide des deux lagunes de stockage et de décantation. Face à la diminution de leur autonomie, leur curage est donc à envisager plus fréquemment.
- Et d'autre part, concernant la nature et la composition des boues : celle-ci a évolué compte tenu des réactifs et polymères utilisés pour le traitement. Ceci ne permet plus aujourd'hui d'envisager un épandage agricole des boues, après stockage en lagunes *(tel que prévu dans l'arrêté préfectoral pris en 2017, au début des travaux de modernisation de l'usine)*

Lagune en phase séchage

Lagune en service

Le SEBL a engagé en 2021 une étude de maitrise d'œuvre afin de définir une filière pérenne de gestion et de valorisation/évacuation des boues produites par l'usine de Kerlouron. Cette étude est confiée au bureau d'étude CYCL'Eau Ingénierie, afin de confirmer le type de filière et d'exutoire le plus approprié au site, et le cas échéant pouvoir engager la réalisation des travaux dans les meilleurs délais.

La réalisation des missions de Diagnostic (DIAG) et d'Etudes Préliminaires (EP) a permis :

- de mettre en évidence un certain nombre de contraintes et de points de vigilance à prendre en compte pour la définition d'une filière de gestion des boues adaptée au site de Kernilis.

  A ce titre, les importantes concentrations en Arsenic dans les boues actuellement stockées dans les lagunes ne permettent pas d'envisager une valorisation des boues par épandage ou compostages, et nécessitent d'envisager une élimination par incinération ou enfouissement dans une installation adaptée. Compte tenu des coûts induits par ce type d'exutoire, le SEBL envisage de tester en 2022 d'autres réactifs, ceci afin de limiter les concentrations d'arsenic dans les boues.
- de comparer par analyse technico-économique plusieurs types de filière de traitement : les solutions techniques envisagées consistent à mettre en œuvre une déshydratation des boues par système de filtre presse à plateau, ou presse à vis, pour atteindre une siccité des boues plus élevée.

Les études de maitrises d'œuvre (phase AVP et suivantes) se poursuivront en 2022, en fonction du choix de filière retenu, et des résultats de l'essai de changement de coagulant.

↳ **Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 1 800 000 € TTC.** A ce jour, les subventions possibles ne pas connues.

Dépenses prévisionnelles 2022	305 000 €
Dépenses prévisionnelles 2023	1 000 000 €
Dépenses prévisionnelles 2024	500 000 €

- Le remboursement des travaux de modernisation des 7 unités de production

Cette opération était destinée à assurer la reminéralisation des eaux quel que soit le matériau utilisé *(maërl d'Islande, calcaire terrestre, …)* en remplacement du maërl des Glénan *(dont l'exploitation est interdite depuis 2011)* de façon à garantir leur mise à l'équilibre calco-carbonique. **L'opération est terminée. Sur le plan budgétaire, elle sera close au 1/01/2024.**

Dépenses prévisionnelles 2022	Recettes prévisionnelles 2022
0 €	69 033 € TTC /an jusqu'en 2023

- L'Entretien, le renouvellement du patrimoine du Syndicat :

Comme chaque année, il est proposé de prévoir un budget pour l'entretien du patrimoine du Syndicat : canalisations de transport, patrimoines foncier et bâti, entretien de l'usine,…y compris les études.

Des investissement sont notamment à prévoir sur :

- Le renouvellement des réseaux de transport d'eau potable

Le réseau de transport du Syndicat représente un linéaire d'environ 160 km de canalisations, d'âges et de matériaux variés. Certains secteurs sont davantage soumis aux altérations, et peuvent présenter des risques de corrosions, de casse ou de fuites plus importants.

Le SEBL est ainsi susceptible de devoir procéder à des travaux de réparation ou de remplacement de canalisations sur son réseau.

↳ **Montant estimé 2022 : 100 000 € TTC**

- Le réservoir de St Eloi

Ce réservoir, situé sur la commune de Plouédern, est l'une des infrastructures du réseau du syndicat, nécessaire au fonctionnement de l'interconnexion de sécurisation entre les usines de Kerlouron et de Pont ar Bled. Le site de Saint Eloi devra faire l'objet, en 2021, d'aménagements nécessaires pour une mise en conformité avec la règlementation relative à ce type d'ouvrage *(notamment en lien avec les dispositions liées au plan VIGIPIRATE).*

Il est notamment prévu de procéder :

- à la mise en place d'un système de surveillance anti-intrusion au niveau du réservoir,
- au remplacement du grillage ceinturant l'ensemble de la parcelle, celui-ci étant actuellement endommagé et inopérant sur un linéaire important.

↳ **Montant estimé : 40 000 € TTC**

- Diagnostic de canalisation (canalisation située sous le pont de Tréglonou)

Afin de pouvoir déterminer et prioriser les interventions qui seront à planifier dans les années à venir pour le renouvellement ou la sécurisation du réseau de transport du Syndicat, il est nécessaire de mieux connaitre l'état de la canalisation installée sous le pont de Tréglonou. En effet, celle-ci permet la desserte de collectivités ne disposant pas de ressources en propre. Un diagnostic sera donc à conduire afin de préciser l'état de ce tronçon de canalisation, et de définir, au regard des résultats obtenus, s'il est nécessaire d'anticiper la mise en œuvre de l'opération d'interconnexion « Iroise 2 » visant à la sécurisation du secteur de Ploudalmézeau *(initialement prévue en 2024 dans le SDAEP).*

↳ **Montant estimé du diagnostic : 30 000 € TTC**

- La réfection des réserves d'eau brute et de leur équipement

Certains systèmes de vannage, permettant de gérer les niveaux d'eau et de protéger la prise d'eau de pollutions éventuelles, sont à faire évoluer afin d'assurer la mise en sécurité du personnel et le bon fonctionnement. Aussi, le SEBL a souhaité profiter des études de maitrise d'œuvre relatives à l'opération de curage des étangs pour :

- procéder au remplacement de certains de ces équipements, dont la manœuvrabilité n'est plus garantie à court terme, ou présentant un défaut de sécurité pour les agents amenés à les manipuler.

- Engager une réflexion plus globale sur l'ensemble des équipements hydrauliques présents au niveau des retenues (diagnostic de l'état des équipements, réflexion sur leur fonctionnement et de la gestion des niveaux d'eau).

Un avis d'expert sera également sollicité en 2022 concernant l'état des digues des réserves d'eau afin de disposer d'une évaluation complète. Ce diagnostic spécifique devra être confié à un prestataire agréé par le Ministère de l'Ecologie.

↳ Montant estimé 2022 : 100 000 € TTC

- La réfection des toitures des décanteurs et du silo de chaux.

Il est envisagé de préparer cette opération en 2022. Néanmoins, avec les moyens actuels dédiés au volet AEP, il sera difficile de démarrer des travaux en 2022, sauf à renforcer les moyens humains.

Dépenses prévisionnelles 2022	100 000 €
Dépenses prévisionnelles 2023	200 000 €

- La réfection de l'ouvrage Grenelle de Moulin Carman (retrait du seuil et des vannages)

↳ Montant estimé : 8 000 € TTC

- Des travaux de sécurisation de l'accès à la station de jaugeage

↳ Montant estimé : 14 000 € TTC

▪ Les opérations pour compte de tiers, au titre des programmes d'actions Gestion des Milieux Aquatiques sur les bassin versant de l'Aber Wrac'h, le Quillimadec et la Flèche

En 2022, il s'agira de réaliser les programmations n'ayant pu être terminées du fait de la situation sanitaire en 2020 & 2021, à savoir des travaux portant sur la continuité et la morphologie des cours d'eau Flèche, Quillimadec et Aber Wrac'h.

Le reste à charge, estimé après subvention, est acquitté par les EPCI concernés par chaque masse d'eau au prorata des critères surface et population, pondérés de façon égale (50/50). L'appel au versement de la contribution est effectué chaque année après le vote du budget du Syndicat. Le cas échéant, une régularisation est intégrée dans les contributions des années suivantes, après établissement du Décompte Général Définitif des dépenses et subventions.

➔ *Bassin versant du Quillimadec – lancement d'une opération de restauration de la continuité écologique sur le site « Etang du pont »*

Parmi les enjeux de restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) recensés sur le bassin versant du Quillimadec, figure le site de l'étang du pont localisé sur les communes de Guissény et de Kerlouan. Propriété de la CLCL, il a été ciblé comme prioritaire car classé en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.
En 2019, la CLCL a engagé une étude environnementale multicritères, confiée au bureau d'études SINBIO et suivie par un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs locaux, organismes techniques, scientifiques et financeurs. Cette étude a permis de dresser un diagnostic complet, de déterminer les enjeux écologiques (inventaire flore/faune, diagnostic écologique) et d'étudier différents scénarios d'aménagement.
Le conseil communautaire de la CLCL, le 29 septembre 2021, a décidé d'entreprendre la restauration complète du Quillimadec et de la zone humide attenante permettant ainsi un retour originel du site. Il confie la réalisation de ce projet d'aménagement au Syndicat par délégation de l'exercice de la compétence GEMA.

Ce projet est estimé à 689 000 € HT (826 800 € TTC hors travaux de valorisation et de gestion du site). Il intègre la création d'un nouvel ouvrage sur la Route Départementale-RD 38, propriété du Conseil Départemental du Finistère dont le financement reste à acter. Ce projet devrait être financé à hauteur de 80 % *(demande de subvention déposée fin septembre, accords de principe attendus)*. Un avenant à la convention GEMA 2020/2025 qui lie la CLCL et le SEBL viendra fixer les modalités de mise en œuvre du projet.

En synthèse, les dépenses et recettes prévisionnelles 2022, correspondant aux missions Gestion des Milieux Aquatiques décrites ci-dessus seront :

Dépenses prévisionnelles *(en € TTC)*	Recettes prévisionnelles *(en € TTC)*
Au titre de 2022 GEMA 3BV *(budget réajusté fin 2021)* : 74 900 € Etang du pont : 166 200€	Subventions 3 BV: 51 630 € *(50 % à inscrire 2022, le solde en 2023)* Etang du Pont : Subventions en 2022 : 0€ / avances CLCL 166 200 € *(projection à confirmer)* Participations EPCI *(sur la base d'un avenant aux conventions 2020-2025 signées pour réajustement)* : 20 070 € Reste à charge SEBL ouvrage Grenelle Carman : 3 200 €
Reste à payer 2020 (3 BV) : 61 000 € Reste à payer 2021 (3 BV) : 119 300 €	Subventions au titre du prog 2020 (3 BV) : 41 700 € Subventions au titre du prog 2021 (3 BV) : 92 240 €

2.4.2 Recettes d'investissement : prévisions 2022

En synthèse, les différents programmes d'investissements seront financés par :

- L'épargne nette dont dispose le Syndicat, environ 880 000 €
- Le remboursement du coût des travaux de modernisation des unités locales de production d'eau potable par la CCPA, soit 69 000 €
- Les participations et/ou versement d'acompte des EPCI membres au titre du volet milieux aquatiques : soit 186 300 €
- Les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère :

  Mise en œuvre du SDAEP *(liaison Syndicat/Nord-ouest Brest Métropole par interconnexion entre les secteurs St Renan-Lanrivoaré/Milizac)* : Subventions et participations de l'ordre de 670 000 €
  - Subvention Conseil Départemental 29 *(25 % sur la part rurale et 10 % sur la part urbaine)* : 477 213 €
  - Participation financière de Pays d'Iroise Communauté : 100 000 €
  - Participation financière de Brest métropole : 92 000 €

- Le FCTVA : environ 12 000 € au titre de l'année 2020

3 PPI 2022-2026

Le Plan Pluriannuel d'Investissement du Syndicat est mis à jour sur la base des orientations précédentes :

	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES INVESTISSEMENT	***1 522 000 €***	***1 641 000 €***	***680 000 €***	***1 880 000 €***	***180 000 €***
Etudes cana pont Tréglonou + expert_digue	110 000 €				
Immos : Achat matériels, ordinateurs, divers	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Réfection patrimoine/Baniguel - Vannes	100 000 €	200 000 €			
Travaux sécurité station jaugeage	14 000 €				
Réfection patrimoine				200 000 €	
Réfection Ouvrage Grenelle_Baniguel	8 000 €	61 000 €			
Travaux usine - Filière AEP	165 000 €				
Travaux usine-Filière boues	305 000 €	1 000 000 €	500 000 €		
Travaux usine-réfection	100 000 €	200 000 €			
Réservoir St Eloi	40 000 €				
Travaux SDAEP : *interco-Ouest / Ploudalmézea*	500 000 €			1 500 000 €	
Entretien du réseau AEP	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Opérations pour cpt de tiers VMA	75 000 €	254 000 €	242 000 €	183 000 €	195 000 €
Opérations pour cpt de tiers VMA Q	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations pour cpt de tiers VMA F	- €	- €	- €	- €	- €
Opération compte de tiers Etang du Pont	166 200 €	441 600 €	219 000 €	661 440 €	
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	**200 168 €**	**201 864 €**	**203 581 €**	**205 318 €**	**207 076 €**
REMBOURSEMENT AVANCE AELB	**37 557 €**	**37 557 €**	**37 557 €**	**37 557 €**	**37 557 €**
TOTAL EQUIPEMENT fctva	*1 522 000 €*	*1 641 000 €*	*680 000 €*	*1 880 000 €*	*180 000 €*
TOTAL DEPENSES	**2 000 925 €**	**2 576 021 €**	**1 382 138 €**	**2 967 315 €**	**619 633 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	***273 172 €***	***568 290 €***	***249 669 €***	***269 190 €***	***111 547 €***
RbstTVA + annuités/les collectivités- *Modernisa*	69 033 €	69 033 €	- €	- €	- €
Participation BM/CCPI- *Travaux interconnexion*	192 000 €				
FCTVA (en n+2)	12 139 €	499 257 €	249 669 €	269 190 €	111 547 €
Opérations pour cpt de tiers VMA	560 €	135 000 €	54 000 €	164 500 €	167 400 €
Opérations pour cpt de tiers VMA Q	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations pour cpt de tiers VMA F	- €	- €	- €	- €	- €
Opération compte de tiers Etang du Pont	166 200 €	573 888 €	330 720 €	198 432 €	198 432 €
TOTAL RECETTES	**439 932 €**	**1 277 178 €**	**634 389 €**	**632 122 €**	**477 379 €**
Solde investissement	**- 1 560 993 €**	**- 1 298 843 €**	**- 747 749 €**	**- 2 335 193 €**	**- 142 254 €**

Dépenses-Dotations amortissements	*89 190 €*	*103 758 €*	*103 758 €*	*111 258 €*	*111 258 €*
Recettes-Dotationsamortissements	*426 500 €*	*623 725 €*	*989 725 €*	*992 225 €*	*2 694 725 €*
Résultat d'investissement reporté	**2 800 000 €**	**1 739 007 €**	**940 165 €**	**692 416 €**	**- 1 142 777 €**
Versement de la section fonctionnement 1068	**500 000 €**	**500 000 €**	**500 000 €**	**500 000 €**	**500 000**
PROSPECTIVE SUR RESULTAT	***1 739 007 €***	***940 165 €***	***692 416 €***	***- 1 142 777 €***	***- 785 031 €***

En cas de taux d'exécution à 100 % des dépenses (ce qui est improbable), la prospective sur résultat en 2022 serait de plus de 1 740 000 € gâce au résultat d'investissement 2021 qui devrait être reporté. La majeure partie de cet excédent sera consommée par les travaux à venir sur la filière boues de l'usine de potabilisation.

En 2025, les travaux d'interconnexion Iroise 2 *(entre Ploudalmézeau et le secteur Brélès)* prévus au SDAEP du Département, nécessiteront de trouver une source de financement (subventions du département ?, participation EPCIs ? Emprunt ?).

La projection pluriannuelle des dépenses et recettes de fonctionnement est, quant à elle, très impactée par le coût élevé du retrait des sédiments des étangs-réserve d'eau brute ainsi que le vidage des lagunes de boues issues du traitement de l'eau et l'évacuation de ces boues vers un exutoire adapté.

FONCTIONNEMENT

	2022	2023	2024	2025	2026
11 Ch à Caract Général	1 715 000 €	1 314 000 €	781 200 €	741 440 €	1 007 728 €
Achat eau	*30 000 €*	*30 000 €*	*30 000 €*	*30 000 €*	*30 000 €*
Bocage	*200 000 €*	*200 000 €*	*200 000 €*	*200 000 €*	*200 000 €*
Actions BVAW	*25 000 €*	*25 000 €*	*25 000 €*	*25 000 €*	*25 000 €*
Actions SAGE	*175 000 €*	*215 000 €*	*215 000 €*	*145 000 €*	*145 000 €*
Biodiversité	*33 000 €*	*33 000 €*	*33 000 €*	*33 000 €*	*33 000 €*
Appels à projet divers	*2 000 €*	*2 000 €*	*2 000 €*	*2 000 €*	*2 000 €*
Autres	*105 000 €*	*126 000 €*	*151 200 €*	*181 440 €*	*217 728 €*
Redevance AELB	*125 000 €*	*125 000 €*	*125 000 €*	*125 000 €*	*125 000 €*
Retrait vase des étangs	*240 000 €*	*180 000 €*			*230 000 €*
Vidage lagunes usine	*780 000 €*	*378 000 €*			
12 Ch de personnel	504 000 €	514 800 €	525 816 €	537 240 €	537 240 €
65 Autres Ch de G Courante	47 940 €	48 899 €	49 877 €	50 874 €	51 892 €
Total dépenses Gestion Courante	**2 266 940 €**	**1 877 699 €**	**1 356 893 €**	**1 329 554 €**	**1 596 860 €**
66 Ch Fin	20 242 €	18 548 €	16 833 €	15 097 €	13 341 €
67 Ch except	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €
22 Dep Imprévues	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	**2 353 182 €**	**1 962 247 €**	**1 439 726 €**	**1 410 652 €**	**1 676 201 €**
13 Att de charges					
70 Vente de Pduits	1 874 000 €	1 997 500 €	1 954 500 €	1 946 500 €	2 033 000 €
Part SEBL	*1 600 000 €*	*1 600 000 €*	*1 600 000 €*	*1 600 000 €*	*1 700 000 €*
Part AELB	*125 000 €*	*125 000 €*	*125 000 €*	*125 000 €*	*125 000 €*
AUTRES: SAGE + GEMA + bocage	*149 000 €*	*272 500 €*	*229 500 €*	*221 500 €*	*208 000 €*
74 subv exploitation	467 166 €	454 000 €	509 500 €	542 500 €	542 500 €
Subventions BOCAGE	*114 000 €*	*82 000 €*	*120 000 €*	*153 000 €*	*153 000 €*
Subventions BVAW	*33 966 €*	*31 000 €*	*31 000 €*	*31 000 €*	*31 000 €*
Subventions SAGE	*261 700 €*	*277 500 €*	*295 000 €*	*295 000 €*	*295 000 €*
Subventions Biodiversité	*50 000 €*	*62 500 €*	*62 500 €*	*62 500 €*	*62 500 €*
Subventions Appel à projet "Innovation" ou autres	*7 500 €*	*1 000 €*	*1 000 €*	*1 000 €*	*1 000 €*
75 Autres pduits de G Courante	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
Total recettes de Gestion Courante	**2 357 166 €**	**2 467 500 €**	**2 480 000 €**	**2 505 000 €**	**2 591 500 €**
Total recettes réelles de Fonctionnement	**2 357 166 €**	**2 467 500 €**	**2 480 000 €**	**2 505 000 €**	**2 591 500 €**
Solde exploitaiton montant 001	**3 984 €**	**505 253 €**	**1 040 274 €**	**1 094 348 €**	**915 299 €**
Excédent de fonctionnement reporté	**1 180 000 €**	**683 984 €**	**689 237 €**	**1 229 511 €**	**1 823 860 €**
Versement en section investissement au 1068	**500 000**	**500 000**	**500 000**	**500 000**	**500 000**
Dépenses-Dotations aux amortissements	*602 500 €*	*635 000 €*	*637 500 €*	*677 500 €*	*680 000 €*
Recettes-Dotations aux amortissements	*103 758 €*	*103 758 €*	*103 758 €*	*111 258 €*	*111 258 €*
	498 742 €	**531 242 €**	**533 742 €**	**566 242 €**	**568 742 €**
PROSPECTIVE SUR RESULTAT	***683 984 €***	***689 237 €***	***1 229 511 €***	***1 823 860 €***	***2 239 159 €***